

Bureau du 2 juillet 2001

Décision n° 2001-0069

commune (s) : Caluire et Cuire - Francheville - Lyon 7° - Lyon 9° - Saint Genis Laval - Vénissieux - Saint Genis les Ollières

objet : **Autorisation de déposer les demandes de permis de construire, les demandes de permis de démolir ainsi que les déclarations de travaux**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiment

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 juin 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments -service bâtiment- vient de faire parvenir au Bureau une nouvelle liste de demandes de permis de construire, de permis de démolir ainsi que de déclarations de travaux.

En ce qui concerne les demandes de permis de démolir, il s'agit de biens du domaine privé de la Communauté urbaine acquis en vue d'opérations d'urbanisme ou de voirie susceptibles d'être démolis dans les prochains exercices.

Le président d'un établissement public doit être expressément autorisé à déposer les demandes de permis de démolir, de construire ainsi que les déclarations de travaux. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, il est demandé au Conseil d'autoriser le président à déposer, le moment venu, ces demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués :

*** déclaration de travaux :**

- quai Claude Bernard à Lyon 7° (redéfinition des locaux techniques) ;

*** permis de démolir :**

- place du Marché à Francheville (démolition des WC publics),
- 44, rue de la Claire à Lyon 9° (démolition d'un mur de soutènement) ;

*** permis de construire :**

- 65 bis, route de Strasbourg à Caluire et Cuire (extension des locaux PEX4),
- rue du Frère Benoît à Saint Genis Laval (construction d'un local AE à la subdivision PEX5),
- 53, chemin de Feyzin à Vénissieux (construction d'un appentis - dépôt de sel),
- 2, rue Louis Pradel à Saint Genis les Ollières (déchetterie) ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

Autorise monsieur le président à signer et à déposer les demandes de permis de démolir, de construire et les déclarations de travaux précités ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,